



## CONSOMMATION DE CANNABIS CANNABIS USE

Aéroports de Montréal s'attend à ce que l'ensemble des membres de la communauté aéroportuaire exercent leurs fonctions en étant en pleine possession de leurs moyens. Ceci est essentiel compte tenu de la nature des opérations qui ont lieu sur le territoire aéroportuaire. En effet, il est nécessaire d'assurer en tout temps la sécurité des passagers, la santé et la sécurité de la communauté aéroportuaire ainsi que la sécurité de nos installations.

Aéroports de Montréal vous avise que la consommation de cannabis tout comme la consommation d'alcool, par la communauté aéroportuaire, est interdite sur tout le site aéroportuaire. Aucune utilisation de cannabis ne sera tolérée et les mesures appropriées seront immédiatement prises lorsqu'un manquement sera constaté.

Tout manquement à la présente directive par un membre de la communauté aéroportuaire sera considéré comme le non-respect d'une directive par son employeur et entraînera l'application des sanctions appropriées prévues aux ententes contractuelles existantes avec Aéroports de Montréal.

La Sûreté aéroportuaire se réserve le droit d'expulser du site aéroportuaire et/ou de saisir le laissez-passer de tout membre de la communauté aéroportuaire qui est surpris en train de consommer du cannabis ou qui est sous l'influence de cannabis sur le territoire aéroportuaire de Montréal-Trudeau ou de Montréal-Mirabel.

Aéroports de Montréal expects all members of the airport community to be in full command of their faculties while carrying out their duties. This is essential given the nature of the operations carried out on the airport grounds. The safety of passengers, the health and safety of the airport community, as well as the safety of our facilities must indeed be ensured at all times.

Aéroports de Montréal advises you that the use of cannabis by the airport community, as the use of alcohol, is prohibited everywhere on the airport site. No use of cannabis will be tolerated and appropriate measures will be taken immediately where a breach is noted.

Any breach of this directive by a member of the airport community will be considered to be a directive violation by the member's employer and will result in appropriate sanctions under existing agreements with Aéroports de Montréal.

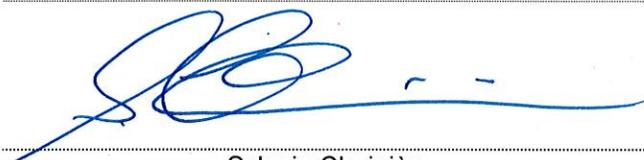
Airport security reserves the right to expel from the airport site and/or seize the airport pass of any member of the airport community who is caught using cannabis or who is under the influence of cannabis on the grounds of the Montréal-Trudeau or Montréal-Mirabel airports.

La sécurité de nos passagers ainsi que la santé et la sécurité de chacune des personnes œuvrant sur le territoire aéroportuaire est une priorité pour Aéroports de Montréal. Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à la présente directive immédiatement.

Veillez informer immédiatement vos employés, mandataires et fournisseurs de services de cette nouvelle directive.

The safety of our passengers as well as the health and safety of every person working on the airport grounds is a priority for Aéroports de Montréal. We therefore ask that you take the necessary measures to ensure immediate compliance with this directive.

Please immediately inform your employees, agents and service providers of the following new directive.



Sylvain Choinière  
Vice-président Affaires juridiques et Secrétaire  
corporatif

Dorval, le vendredi 5 octobre 2018